



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°711

Hebdomadaire

Le 5 juin 2009

N° 022-09

ARS : A marche lente et difficile !

La séance de négociation relative aux ARS qui s'est tenue le 28 mai, a permis d'éclairer un certain nombre d'éléments du dossier, sans que les garanties offertes par l'employeur soient de nature à nous rassurer sur l'avenir.

Il nous faut retenir les quelques points suivants :

- L'employeur s'est engagé à fournir les éléments détaillés sur la nature et le volume des activités transférées et corrélativement le type d'emploi quantitativement et qualitativement concerné.
Le Snfocos suivi en cela par d'autres organisations syndicales, a développé l'obligation que soit maintenu –quelles que soient les conditions de la mobilité des salariés vers les ARS- le principe d'un stage probatoire tel qu'inscrit dans la convention collective.
- Le Snfocos a par ailleurs confirmé ses demandes relatives à :
 - ✓ l'inscription des ARS dans une catégorisation des Caisses de Sécurité Sociale au sens des emplois d'agents de direction,
 - ✓ l'application stricte des classifications des agents de direction dans ce cadre,
 - ✓ l'inscription des ARS dans le préambule des trois conventions collectives : cadres, agents de direction, praticiens conseils, aux fins de garantir l'accès à l'ensemble du dispositif conventionnel pour les personnels des ARS.

Il convient de noter quelques avancées de la part de l'employeur :

- l'attribution d'une prime de transfert égale à un mois de salaire pour tous les salariés concernés,
- l'attribution d'une prime de transfert égale à trois mois de salaire pour les salariés obligés à une mobilité géographique et l'information des salariés sur leur situation avec un délai d'anticipation de 6 mois minimum

Sommaire : **Pages 1 et 2** : RPN ARS 28 mai – Commission différentiel 28 mai **Page 3** : Elections Urssaf de la Loire – Agenda **Page 4** : Déclaration CE Confédérale du 29 mai

Il reste des zones d'ombre significatives au sens ou pour le Snfocos, les activités transférées aux ARS ne sont pas limitées aux seules activités de gestion du risque ou de gestion hospitalière, mais doivent concerner aussi les fonctions support, notamment en matière de comptabilité, de gestion des moyens.

En ce sens, l'annonce par l'employeur d'un volume d'emploi ouvert dans les ARS limité à 1 200 postes nous paraît insuffisant et reste loin en tout cas des 2 000 postes nécessaires initialement indiqués.

Conscient des enjeux professionnels pour le développement de l'emploi et les déroulements de carrière pour le personnel concerné, le Snfocos s'attachera dans la négociation qui va se poursuivre à obtenir des garanties claires, sécurisées et pérennes pour tous les collègues cadres, agents de direction et praticiens conseils qui choisiront d'intégrer les ARS.

Nous sommes bien sûr à l'écoute de vos commentaires sur ces différents points, sachant que vous pouvez prendre conscience des propositions de l'employeur sur le site Snfocos.org.

Le Secrétaire Général
Alain POULET

Commission du différentiel du 28 mai 2009

Le COMEX a proposé de reconduire le taux de 0,75%, appliqué pour l'année 2008.

Toutes les organisations présentes ont demandé un minimum **0,80 %**.

M. Renard soumettra ce taux au COMEX qui se réunit le **17 juin prochain**.

Il a proposé d'adresser ensuite le texte à la signature.

Le Snfocos n'engagera pas sa signature si le taux de majoration devait être inférieur à 0,80 %

ELECTIONS URSSAF DE LA LOIRE ENCADREMENT

TITULAIRES DP

Sites de St Etienne et Roanne :

SNFOCOS : 39 VOIX (54,93 %) : Denis BOUCHET élu
CGT : 23 VOIX : 1 élu
CFTC : 9 VOIX

TITULAIRES CE

Site de St Etienne :

SNFOCOS : 30 VOIX (52,63%) : Eric LODDO élu
CGT : 21 VOIX
CFTC : 6 VOIX

Site de Roanne :

SFEC FO : 9 VOIX : Brigitte ABRIAT/LACAZE élue (Pas de candidature SNFOCOS)
CGT : 6 VOIX

Pour l'appréciation de la représentativité, le SNFOCOS seul, recueille en DP 17,18 % des suffrages exprimés dans l'ensemble des collèges, en CE 14,27 % des suffrages exprimés dans l'ensemble des collèges.






Tous les candidats (titulaires et suppléants) présentés par le SNFOCOS atteignent les 10 % des suffrages de l'ensemble des collèges.

La représentativité locale du SNFOCOS est donc parfaitement assurée.

Denis BOUCHET

Secrétaire Départemental Snfocos

AGENDA

 Assemblée Générale SNFOCOS Bretagne	8 Juin
 Réunion Paritaire Nationale Evolution des Réseaux et de la mobilité à l'initiative de l'employeur	9 Juin
 Réunion Paritaire Nationale Intéressement	16 juin
 Bureau National	23 juin
 Réunion Paritaire Nationale DOM	30 juin

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 29 Mai 2009

Réunie à Paris le 29 mai 2009, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière a fait le point de la situation économique et sociale.

Depuis plusieurs mois les travailleurs paient lourdement les conséquences d'une crise du système capitaliste dont ils ne sont en aucun cas responsables.

Au-delà des déclarations qui se veulent rassurantes mais qui relèvent de la « méthode Coué », des emplois disparaissent par centaines de milliers, le pouvoir d'achat des salariés et retraités est en baisse, les processus de remise en cause du service public républicain se poursuivent.

Face à une telle situation, les travailleurs attendent de leurs syndicats une détermination sans faille pour contraindre le gouvernement et le patronat à répondre à leurs revendications.

Pour la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière, les revendications d'urgence portent en particulier sur :

L'augmentation substantielle du SMIC (15%), des salaires et des retraites pour soutenir l'activité économique et l'emploi ;

Le gel des licenciements en particulier pour toutes les entreprises percevant les aides publiques ;

La prolongation de l'indemnisation du chômage pour les chômeurs en fin de droit ;

L'amélioration pour les travailleurs des conditions d'indemnisation du chômage partiel ;

La remise en place de système de préretraite ;

Le gel de la RGPP, de la loi HPST et des suppressions d'emplois dans la fonction publique et la protection sociale collective qui ne visent qu'à remettre en cause le principe républicain d'égalité de droit.

Dans le contexte de récession et compte tenu de l'absence de réponses crédibles du gouvernement et du patronat, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière attachée à la liberté de comportement et à l'indépendance syndicale, constate que les manifestations à répétition comportent le risque d'affaiblir la mobilisation et de la rendre stérile ou inefficace.

Elle rappelle solennellement aux autres organisations syndicales qu'il faut monter d'un cran, d'où sa proposition d'un appel commun à une journée de grève franche, avec assemblées générales, formulée à différentes reprises.

Pour la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière l'unité d'action n'a de sens que si elle est un moyen pour obtenir satisfaction. Ce n'est ni une fin en soi, ni un étouffoir des revendications.

Par ailleurs, s'agissant des élections européennes, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière confirme qu'elle ne donne aucune consigne de vote. Elle rappelle que depuis plusieurs années, la CGT Force Ouvrière revendique une réorientation importante des modalités de la construction européenne qui donne la priorité au social sur l'économique et qui apporte aux travailleurs européens des garanties nouvelles respectueuses de leurs droits nationaux acquis au fil du temps.

Enfin, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière affirme que face à une crise de système, il faut obligatoirement répondre par des changements de système tant au niveau national, qu'europpéen et international.

Adoptée à l'unanimité